

CSRGM – Procès-verbal de la RÉUNION 2023-8
Commission de services régionaux du Grand Miramichi
Le 17 août 2023

Le maire Art O'Donnell, président du Conseil d'administration, ouvre la réunion à 17 h 02.

Point 2023-8-01 – Registre des présences

Membres présents :

Art O'Donnell, maire
Ernest Robichaud, maire
Adam Lordon, maire
Kevin Russell, maire
Doug Munn, maire (sur Zoom)
Lynn Gregan, représentant des districts ruraux

Également présents :

Wilson Bell, directeur des services d'aménagement
Sharon Williston, secrétaire de séance
Ron Gaudet, gestionnaire des districts ruraux, MEGL (sur Zoom)
Justin Forbes, directeur des opérations
Krista Chase, coordonnatrice du développement économique et du perfectionnement de la main-d'œuvre
Melanie Rousselle, gestionnaire des services des déchets solides
Colleen Acker, coordonnatrice du transport
Sylvia Rousselle, coordonnatrice de la communication pour le développement
Tara Ross Robinson, dirigeante principale de l'administration - Alnwick (sur zoom)
Nic O'dette, gestionnaire des services d'urbanisme
Larry Allain (remplaçant, district rural)
Mike Randall, Portfolio Solutions Group (sur Zoom)
Marcelle Caissie, Circular Materials (sur Zoom)
Dan Lantz, Circular Materials (sur Zoom)
Nathan Delong, Miramichi Leader

Point 2023-8-02 : Adoption de l'ordre du jour

Motion proposée par : E. Robichaud

Motion appuyée par : K. Russell

***Il est résolu** que l'ordre du jour 2023-8 soit adopté tel que présenté.
Motion adoptée.*

Point 2023-8-03 : Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

Point 2023-8-04 : Approbation des procès-verbaux de la réunion du 11 juillet 2023 du Comité permanent et de la réunion du 26 juillet du Conseil d'administration de la CSRGM

Motion proposée par : K. Russell
Motion appuyée par : E. Robichaud

***Il est résolu** que le procès-verbal de la réunion du Comité permanent tenue le 11 juillet 2023 soit accepté tel que présenté.
Motion adoptée.*

Motion proposée par : E. Robichaud
Motion appuyée par : L. Gregan

***Il est résolu** que le procès-verbal de la réunion 2023-7 de la CSRGM tenue le 26 juillet 2023 soit accepté tel que présenté.*

Point 2023-8-05 : Plan de gestion des produits d'emballage et de papier au N.-B. de Circular Materials

Jeff McCallum, directeur principal de Circular Materials, fait une présentation sur Zoom.

Marcel Caissie, spécialiste en chaîne d'approvisionnement, Josh Lewis, inspecteur de maintenance, et Dan Lantz, conseiller stratégique, étaient également sur l'appel.

Circular Materials est une organisation de responsabilité des producteurs nationale sans but lucratif qui sert, représente et appuie les producteurs dans la création de systèmes de recyclage plus efficaces dans l'ensemble du Canada. Ces services comprennent la collecte, la gestion, la promotion, l'éducation et les comptes rendus.

En élargissant la responsabilité des producteurs à la gestion de la fin de vie de leurs matériaux, les politiques de la REP exigent que les coûts de collecte, de gestion et d'emballage des matériaux reviennent à ceux qui fournissent les produits et les emballages. Cela encourage les producteurs à respecter les objectifs de recyclage des matériaux en utilisant des emballages recyclables.

Tout au long de l'année 2022, Circular Materials a développé et consulté un plan d'écologisation pour les emballages et le papier au nom des propriétaires de marques obligés par le règlement sur les matières désignées en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*.

Le 5 mai 2023, Recycle NB a approuvé le plan de gestion, qui marque le début de la transition vers le nouveau programme à partir du 1^{er} novembre 2023, pour la partie ouest de la province.

Les autres régions adopteront le modèle de Circular Materials à compter du 1^{er} mai 2024. Circular Materials communiquera avec les municipalités et les CSR afin de savoir si elles vont conclure une entente ou non avec Circular Materials.

Le plan comptera deux phases. La CSRGM sera impliquée dans la phase 2 du plan (**groupe 2**). Le 1^{er} mai 2024, la collecte porte-à-porte sera offerte dans les municipalités qui acceptent l'offre de Circular Materials.

Qu'arrive-t-il lorsqu'une municipalité décide de conclure ou de refuser l'entente avec Circular Materials?

Conclure l'entente :

L'entité qui signe une entente de services avec Circular Materials devra :

- conclure une entente avec le fournisseur de services de collecte;
 - administrer le contrat de collecte et assurer le service à la clientèle;
 - sensibiliser le public aux services de Circular Materials, avec l'appui de celui-ci.
- Une indemnité sera offerte pour la sensibilisation du public et l'administration de l'entente.

Circular Materials calculera le paiement selon un coût établi par arrêt.

Refuser l'entente :

Si l'entité refuse de signer l'entente de services, Circular Materials devra :

- négocier directement avec un fournisseur de services de collecte;
- administrer le contrat de collecte;
- diriger directement la sensibilisation du public.

Le paiement pour la collecte sera reporté de six mois afin de permettre à Circular Materials de négocier avec un fournisseur de services de collecte. Le fournisseur de services de collecte sera responsable du service à la clientèle.

Le maire Lordon aimerait en apprendre davantage sur les coûts et les pénalités financières du programme. Il signale qu'il n'est présentement pas prêt à prendre de décisions financières.

Motion proposée par : L. Gregan

Motion appuyée par : A. Lordon

Il est résolu que la présentation soit acceptée telle que présentée.

Motion adoptée.

Point 2023-8-06 : Stratégie régionale de la CSRGM (finale) – Présentation de Portfolio Solutions Group

Mike Randall, de Portfolio Solutions Group, présente la stratégie régionale révisée de la CSRGM pour 2023-2028.

La stratégie régionale révisée a été présentée en fonction de discussions tenues lors de réunions à huis clos avec les membres du Conseil d'administration de la CSRGM et les changements proposés par les membres du Conseil d'administration et le personnel de la CSRGM.

En raison de la réforme de la gouvernance locale, la CSRGM a l'obligation, conformément à la loi, de développer une stratégie régionale globale qui vise à cibler les forces et les lacunes dans la région et à établir les priorités et les mesures à entreprendre, surtout selon les fonctions supplémentaires du mandat, qui consiste à diriger les directeurs du conseil au cours des cinq prochaines années.

La stratégie régionale comprend :

- Un plan de travail opérationnel de trois ans que le personnel de la Commission peut utiliser et consulter afin d'atteindre les objectifs de la stratégie régionale.
- Le cadre d'un plan de communications.
- Le cadre d'un plan de communications qui décrit l'approche à privilégier pour informer les résidents, les intervenants, les gouvernements locaux et les autres entités servis par la CSRGM et comment livrer les renseignements et le mandat de la Commission en tant que fournisseur de services.
- Un infographique autonome de deux pages comprenant des termes simples et le rapport final, qui seront distribués au public et aux groupes d'intervenants de la région de Miramichi.

Motion proposée par : A. Lordon

Motion appuyée par : L. Gregan

Il est résolu que le Conseil d'administration de la CSRGM approuve la vision, le mandat, les buts et les objectifs de la stratégie régionale de la CSRGM en date du 17 août 2023.

Motion rejetée

(3) Oui – Adam Lordon, Lynn Gregan, Art O'Donnell

(3) Non – Kevin Russell, Ernest Robichaud, Doug Munn

Le maire Lordon dit qu'il attend avec impatience le plan de mise en oeuvre et qu'il est d'accord avec certaines parties du plan, mais pas toutes. D'après lui, certains postes supplémentaires ne sont pas justifiés. Il signale aussi que le plan semble bien cadrer avec les priorités du Conseil d'administration et qu'il a hâte de travailler avec tous les membres.

Lynn Gregan, représentant des districts ruraux, ajoute que les membres du Conseil d'administration ont été élus par nos collectivités et que le gouvernement demande notre avis. Il a l'impression que les membres des DSL n'ont pas été reconnus par le gouvernement local.

Le maire Munn signale qu'ils s'arrangeaient bien avant la réforme et que l'embauche d'employés supplémentaires l'inquiète.

Le maire Robichaud exprime ses préoccupations au sujet du financement qui revient au cours de la première année et la charge de ses contribuables. Il est également inquiet que les petites collectivités seront exclues et que seule la ville de Miramichi en tirera profit.

Wilson Bell, président-directeur général, informe les membres du Conseil d'administration qu'aucun financement ne serait approuvé ce soir. Les membres décideront sur quoi ils vont dépenser l'argent. La motion ne vise pas à acheter le tout. Le plan sera approuvé et mis en œuvre lors de la préparation du budget.

Le maire Russell signale qu'il acceptera les recommandations qui ont des répercussions. Dorénavant, en tant que conseil, nous avons l'option d'investir l'argent dans une option ou l'autre.

Le maire Robichaud présente une nouvelle motion.

Motion proposée par : E. Robichaud

Motion appuyée par : A. Lordon

Il est proposé que le Conseil d'administration de la CSRGM approuve, par la présente, la vision, le mandat, les objectifs et les buts de la stratégie régionale datée du 17 août 2023, faisant siens les principes fondamentaux de la stratégie qui ont été énoncés, sauf le plan de mise en œuvre décrit à l'Annexe A. De plus, la CSRGM encourage les membres du Conseil d'administration à établir et à finaliser le plan de mise en œuvre décrit à l'Annexe A.

Motion adoptée.

(4) Oui – Ernest Robichaud, Lynn Gregan, Art O'Donnell, Adam Lordon

(2) Non – Kevin Russell, Doug Munn

POINT 2023-7-07 : Mise à jour du PDG

1. Deux postes vacants : Nous cherchons actuellement à recruter un(e) planificateur(trice) ou un(e) coordonnateur(trice) des approbations. La date limite de présentation des demandes est la semaine prochaine.
2. La séance de formation sur la gestion des conseils aura lieu au début octobre (possiblement le 5 ou 6 octobre).
3. Une réunion du Comité des finances aura lieu le 23 août à midi afin d'établir le budget provisoire 2024 de la CSRGM. Les membres du Conseil d'administration tiendront une séance d'information le mercredi 30 août à 17 h afin de réviser le budget provisoire. Celui-ci sera présenté lors de la réunion ordinaire du Conseil d'administration, soit le 13 septembre.
4. Prochaine réunion ordinaire du Conseil d'administration : le 13 septembre 2023 à 17 h.

Motion proposée par : L. Gregan

Motion appuyée par : A. Lordon

Il est résolu d'accepter la mise à jour du PDG telle que présentée.

Motion adoptée.

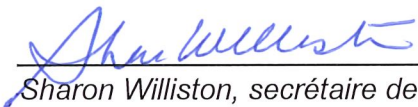
LEVÉE DE LA SÉANCE

La prochaine réunion ordinaire de la CSRGM aura lieu le 13 septembre 2023 à 17 h.

Kevin Russell propose de lever la réunion.

Puisqu'il n'y a aucun autre point à l'ordre du jour, le président lève la réunion à 18 h 51.

Respectueusement soumis par :



Sharon Williston, secrétaire de séance



Wilson Bell, MCIP, PDG